

# règlement

## Article 1 :

Ce concours se déroule **du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 19 janvier 2024**. Il est ouvert aux collégiens, aux lycéens et aux adultes du territoire français. Une seule participation par personne est acceptée. **Le thème est : Bleu**

## Article 2 :

Ecrire un texte qui répondra obligatoirement aux contraintes suivantes :

- 1) Donner un titre qui ne soit pas celui du thème du concours
- 2) Intégrer dans le texte à l'endroit que vous souhaitez : **Bleu**
- 3) Le texte doit être en lien avec le thème du concours
- 4) Insérer, souligner et mettre en gras obligatoirement au moins trois des mots suivants : **truffe, claquemurer, désultoire, bilboquet, subrepticement, miroir**. Les noms communs et adjectifs peuvent être mis au pluriel et les verbes peuvent être conjugués
- 5) Présentation de 2 pages A4 maximum, dactylographiées, police Times New Roman 12 pts (voir modèle sur site internet)
- 6) Ne pas soumettre de dessins ou de BD

## Article 3 :

L'inscription peut se faire dès l'ouverture du concours et l'envoi du texte se faire plus tard.

### 1) Pour les adultes et pour les jeunes extérieurs non scolarisés à Senlis :

- o le formulaire d'inscription est à compléter sur le

site de la ville de Senlis : <https://www.ville-senlis.fr> – rubrique : Culture/Évènements culturels/Concours d'écriture, entre le 18 septembre 2023 et le 19 janvier 2024. Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé.

- o Le texte sera à joindre sur le même site avant le 19 janvier 2024 minuit. Aucun envoi numérisé ou papier ne sera accepté\*.

### 2) Pour les jeunes scolarisés à Senlis, au choix :

- o le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis <https://www.ville-senlis.fr> – rubrique Culture/Évènements culturels/Concours d'écriture, entre le 18 septembre 2023 et le 19 janvier 2024. Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé. Le texte sera à joindre sur le même site avant le 19 janvier 2024 minuit. Aucun envoi numérisé ou papier ne sera accepté\*.

- o le formulaire d'inscription est à compléter sur papier (à récupérer auprès de votre CDI). Le texte sera **à envoyer par mail** ou **à remettre sur clé USB** au CDI de votre établissement avant le 19 janvier 2024.

## Article 4 :

Les résultats seront proclamés le vendredi 29 mars 2024 à 19h, à la médiathèque de Senlis, rue Bellon. Tous les participants y sont invités.

\* *Si vous avez besoin d'aide pour déposer votre inscription et votre texte sur le site, n'hésitez pas à contacter la médiathèque de Senlis :*

- au 03 44 32 04 03
- ou par mail sur [concoursdeécriture@ville-senlis.fr](mailto:concoursdeécriture@ville-senlis.fr)

Aucune production n'est publiée et utilisée sans l'accord de son auteur. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues. La Commune de Senlis collecte des données vous concernant afin de répondre à votre demande d'inscription et de participation au concours d'écriture de la Ville de Senlis.

Vous pouvez disposer des droits d'accès, de rectification, d'effacement et le cas échéant de portabilité de vos données, d'opposition et de limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives sur le sort de vos données post-mortem et retirer votre consentement à tout moment. Pour plus d'information : [https://www.ville-senlis.fr/CDE\\_RGPD](https://www.ville-senlis.fr/CDE_RGPD)

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Senlis et de la médiathèque. La responsabilité de la Ville de Senlis ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

